

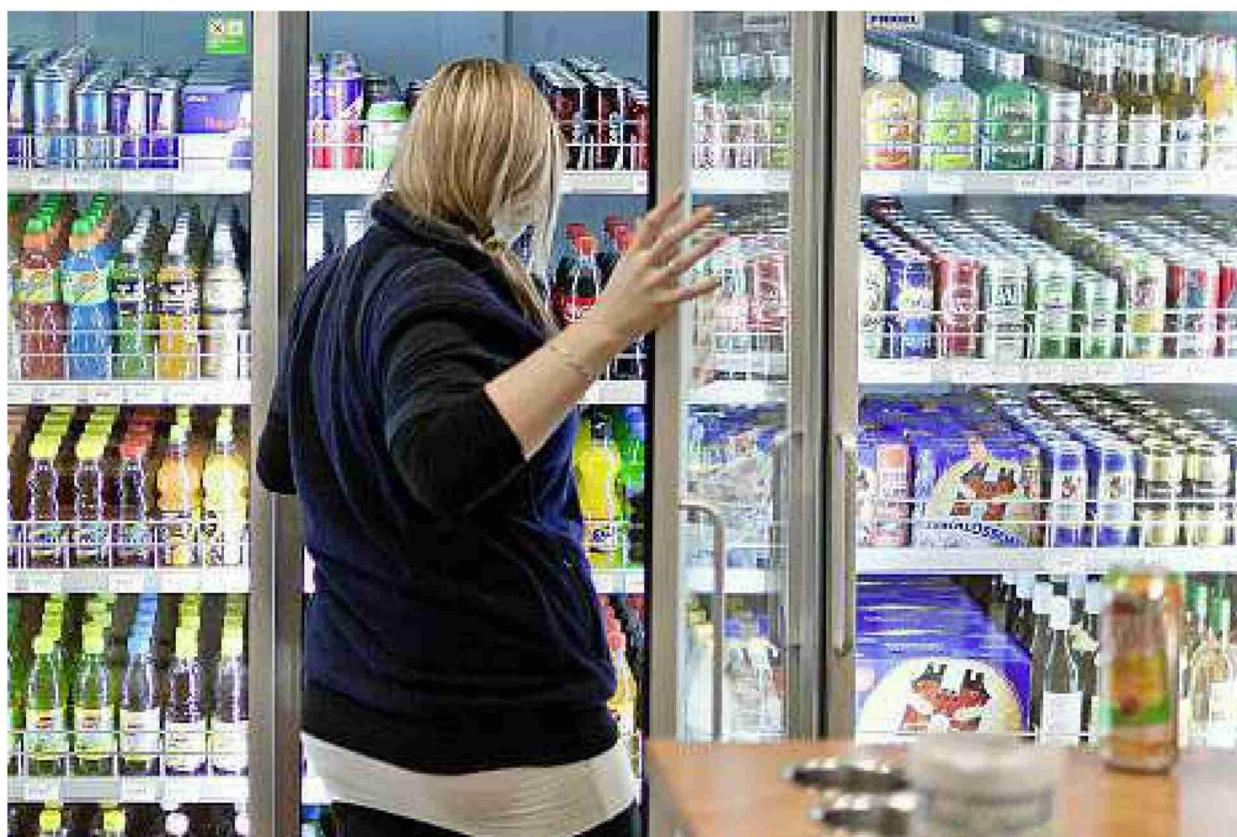


Cette semaine

Boire ou conduire, il faut choisir... sauf sur l'A1?

Le Conseil fédéral et la Commission des transports du Conseil national se sont prononcés en faveur **du retour de la vente d'alcool sur les autoroutes**, après un banissement de cinquante-trois ans. Les Chambres trancheront le 13 juin.

Texte: Pierre Léderrey



L'alcool sera-t-il bientôt en vente libre aussi sur les axes autoroutiers de notre pays?



Un coup de volant incompréhensible pour les milieux de la prévention routière. A la surprise quasi générale, et à la joie de Gastrosuisse comme des producteurs de vin, le Conseil fédéral aimerait autoriser la vente d'alcool sur les aires d'autoroute. Le gouvernement soutient une proposition de la Commission des transports du Conseil national visant à annuler une interdiction datant de 1964. Etonnant à plus d'un titre. D'abord parce que les précédentes tentatives de réintroduire des boissons alcoolisées dans les restoroutes et autres stations-service des routes nationales ont toutes été balayées d'un sec coup d'essuie-glaces. Cette fois, une adoption de cette motion par les deux Chambres déboucherait sur une simple modification de l'ordonnance idoine. Mais surtout brouillerait le fameux message de sécurité routière: boire ou conduire, il faut choisir. Pour les partisans de ce projet, l'argument est double: d'abord, aucun de nos voisins ne connaît une telle interdiction. Qui serait, par ailleurs, contraire à la liberté de concurrence puisqu'il suffit de sortir de l'autoroute et d'effectuer quelques kilomètres pour pouvoir acheter ou consommer de l'alcool. Comme pour le reste du réseau routier, ce serait donc aux conducteurs de prendre leurs responsabilités. «Pas d'accord!» répond le Bureau de prévention des accidents (BPA) qui rappelle que déjà plus d'un accident autoroutier sur dix et un contresens sur trois trouvent leur origine dans la consommation d'alcool. Rendez-vous à la session du 13 juin. **MM**

En chiffres

19 vs 5

Au sein de la Commission des transports du Conseil national, le nombre de voix en faveur / défaveur du retour de la vente d'alcool sur les aires de repos autoroutières.

82%

de la population désire maintenir l'interdiction de vente d'alcool sur les autoroutes.

13%

des accidents graves sur les autoroutes suisses sont dus à la consommation d'alcool.

Sources:
administration fédérale, BPA.



L'expert

«Cette décision serait en totale incohérence avec la politique de sécurité routière»

Comment comprendre la réintroduction de l'alcool sur les autoroutes?

Ce n'est pas la première fois que la question de la vente d'alcool sur les autoroutes se pose et celle-ci a déjà été à plusieurs reprises discutée – et balayée – par le Conseil fédéral et le Parlement. Le BPA s'est toujours opposé à la levée de cette interdiction pour des raisons de sécurité routière.

Est-ce seulement le résultat d'un lobbying des milieux intéressés ou est-ce parce que cette interdiction datant de 1964 est désuète?

De notre point de vue, cette interdiction n'a clairement pas fait son temps et doit rester en vigueur. Notre argumentaire se base sur des faits scientifiques actuels: la densité de lieux de débits va de pair avec une consommation élevée d'alcool et les problèmes qui en découlent comme les accidents. L'alcool joue déjà un rôle dans 13% des accidents graves enregistrés sur l'autoroute et 30% des contresens sont de nos jours dus à l'alcool.

Le BPA se prononce contre cette motion au nom de la sécurité routière. Mais la Suisse fait exception en la matière, non?

Certains pays autorisent effectivement la vente et le débit d'alcool sur les aires de ravitaillement autoroutières. Diverses études internationales indiquent cependant que le risque d'accident va de pair avec la densité d'établissements proposant de l'alcool et les problèmes qui en découlent. Le BPA souhaite donc le maintien de cette interdiction

afin de ne pas augmenter le risque d'accident déjà existant.

«Boire ou conduire, il faut choisir.» Mais peut-être bientôt plus sur l'autoroute?

Non! Cette maxime doit rester valable de manière générale. Nous recommandons aux usagers de la route de choisir entre boire de l'alcool et conduire, que ce soit sur une autoroute ou en dehors.

Faire passer les intérêts privés avant ceux de la sécurité routière n'est pas dans les habitudes du législateur ces dernières décennies. Comment l'expliquer cette fois-ci?

Le Conseil fédéral et le Parlement ont effectivement toujours refusé jusqu'à présent de lever cette interdiction. Une telle décision irait à l'encontre de la logique politique mise en place ces dernières années. Les arguments du Conseil fédéral et, nous en sommes convaincus, le débat qui en découlera au Parlement, apporteront certainement des réponses à cette question.

La lutte contre l'alcool au volant est l'une des mesures phares de la sécurité routière depuis l'introduction du taux d'alcoolémie plancher. Tenter l'automobiliste d'une main et le punir de l'autre n'est-il pas absurde?

La suppression de cette interdiction n'est effectivement pas cohérente avec la politique de sécurité routière menée jusqu'à présent et torpillerait les restrictions relatives à l'alcool qui ont été adoptées dans le cadre du pro-

gramme d'action de la Confédération Via sicura.

Les réflexes baissent dès le premier verre, non?

Oui, consommer de l'alcool réduit considérablement l'aptitude à la conduite, cela dès le premier verre.

Le BPA rappelle également que la consommation d'alcool augmente le risque de fatigue au volant. Plutôt un bon argument en ce début d'été?

Effectivement, l'alcool augmente la fatigue au volant. Les conducteurs qui s'arrêtent sur une aire de ravitaillement autoroutière sont ceux qui effectuent généralement de longs trajets, tant au niveau de la distance parcourue que de la durée, et ce, à haute vitesse. Nous conseillons déjà de faire régulièrement des pauses. La consommation d'alcool représente donc un facteur risque supplémentaire.



Nicolas Kessler,
 porte-parole
 du Bureau de
 prévention des
 accidents (BPA)



A votre avis



Anthony Barret, 30 ans, Lausanne
«Quand on voit le nombre d'accidents et l'augmentation du trafic, je trouverais ça très dangereux. Une telle mesure limite les risques de boire un verre de trop.»



José Goncalves, 42 ans, Lausanne
«Je suis contre. Je sais bien qu'au Portugal ou en Espagne, ça n'existe pas. Mais puisqu'ici cette interdiction fonctionne très bien, pourquoi y renoncer?»



Faisal Egal, 40 ans, Lausanne
«Je suis partagé. Si vous regardez ce qui se passe ailleurs, ça ne pose pas de problème. Mais je trouve aussi dommage d'abandonner une mesure qui ne choque plus personne.»